

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de présents : 09

Nombre de votants : 12

L'an deux mil vingt-trois, le 9 juin à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de **PARENT** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 31 mai 2023, sous la présidence de Monsieur Vincent TOURLONIAS, Maire.

Etaient présents : Vincent TOURLONIAS, Jean-Louis NAVARON, Stéphanie WACKER, Sylvie EVON, Jean-Yves GAUMY, Jérôme PROUHEZE, Thierry VOISIN, Marie-Pierre BESNIER, Damien BOUCHE.

Absents excusés-pouvoirs : Eric REDFORD (pouvoir à Vincent TOURLONIAS), Eric BISCARRAT (pouvoir à Damien BOUCHE), Marlène REIX (pouvoir à Stéphanie WACKER), Nadège FAURIAT.

M. Jean-Yves GAUMY a été élu secrétaire.

1. ELECTIONS DES DELEGUES POUR LES ELECTIONS SENATORIALES

Monsieur le Maire informe le conseil que les prochaines élections pour le **renouvellement des Sénateurs du Puy-de-Dôme** auront lieu le **24 septembre 2023**.

A cet effet, les conseils municipaux doivent se réunir le 9 juin afin d'élire leurs délégués, soit **3 délégués titulaires et 3 suppléants**, conformément au Code électoral, pour les communes de moins de 1000 habitants.

Composition du bureau de vote :

Président : Vincent TOURLONIAS, Maire

Secrétaire : Jean-Yves GAUMY

Les 2 conseillers les plus âgés : Jean-Louis NAVARON et Thierry VOISIN

Les 2 conseillers les plus jeunes : Jean-Yves GAUMY et Damien BOUCHE

Après avoir rappelé les modalités du scrutin, Monsieur le Maire invite le conseil à procéder à l'élection des délégués.

- Election des délégués titulaires :

Sont candidats : Vincent TOURLONIAS, Stéphanie WACKER, Marie-Pierre BESNIER.

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus :

V. TOURLONIAS : 12

S. WACKER : 12

M.P. BESNIER : 12

Les 3 candidats sont élus au 1^{er} tour.

- Election des délégués suppléants :

Sont candidats : Thierry VOISIN, Damien BOUCHE, Jean-Yves GAUMY.

Nombre de votants : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

Majorité absolue : 7

Nombre de suffrages obtenus :

T. VOISIN : 12

D. BOUCHE : 12

J.Y. GAUMY : 12

Les 3 candidats sont élus au 1^{er} tour.

Monsieur le Maire proclame les résultats qui sont immédiatement transmis à la Préfecture et affichés au secrétariat de mairie.

2. GROUPEMENT DE COMMANDE SOLAIRE DÔME

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte de 2015 a rendu obligatoire l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, outil de planification à la fois stratégique et opérationnel qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire, avant le 31 décembre 2018, pour les EPCI à fiscalité propre existants au 1^{er} janvier 2017 et de plus de 20 000 habitants.

C'est à ce titre que le PCAET de l'Agglo Pays d'Issoire a été approuvé par délibération en date du 18 février 2021.

L'Agence Locale des Énergies et du Climat (Aduhme), qui accompagne les collectivités et les acteurs des territoires du Puy-de-Dôme dans leurs démarches et projets de transition énergétique et de lutte contre le dérèglement climatique, a engagé une opération d'envergure : **Solaire Dôme** : opération collective qui consiste en l'implantation massive de **centrales photovoltaïques en toiture de bâtiments publics**, d'une puissance de 9 kWc, avec vente totale ou autoconsommation de la production électrique, à l'échelle d Puy-de-Dôme.

Afin de permettre la mise en œuvre de cette opération, il est prévu de mutualiser l'achat entre API et ses communes membres, à travers la constitution d'un groupement de commandes pour l'installation de centrales solaires photovoltaïques d'une puissance de 9 kWc en toiture de bâtiment public. Pour PARENT cela concernerait le groupe scolaire.

Le Maire donne connaissance du projet de convention avec API et du plan de financement proposé :

		Groupe scolaire	Groupe scolaire-2	Total général
Dépenses	Coût de l'installation (€HT)	17 100 €	17 100 €	34 200 €
	Frais de raccordement Enedis (€HT)	2 000 €	2 000 €	4 000 €
	Forfait Bureau de contrôle (€HT)	800 €	800 €	1 600 €
	Total de l'investissement (€HT)	19 900 €	19 900 €	39 800 €
Recettes (*)	Aide du Conseil départemental	5 000 €		5 000 €
	Aide de l'EPCI			
	Autre			
	Total des recettes	5 000 €	- €	5 000 €
Bilan	Reste à charge (€HT)	14 900 €	19 900 €	34 800 €
	Taux de financement	25%	0%	13%

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adhérer au groupement de commandes et autorise le Maire à signer la convention avec API.

3. DESHERBAGE MEDIATHEQUE

Sylvie EVON, adjointe, explique que le « **désherbage** » des bibliothèques et médiathèques consiste à sélectionner les ouvrages et documents devenus inutilisables par les usagers : livres détériorés, trop anciens, dépassés ...en vue de leur destruction ou de leur don.

Dans les bibliothèques municipales, une délibération de la collectivité est nécessaire pour autoriser ce désherbage.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le désherbage de la médiathèque communale.

QUESTIONS DIVERSES

- Damien BOUCHE signale le besoin de débroussailler le talus au-dessus du terrain de jeux, afin d'éviter la prolifération des vipères.
- Thierry VOISIN informe qu'il a participé à la 1^{ère} réunion de l'ADIT relative à la mise en place du RGPD. Pour permettre le travail de saisie des données, l'ADIT, qui est le Délégué à la Protection des Données mutualisé, met à la disposition des communes adhérentes un logiciel de mise en conformité (MADIS).
- M. le Maire informe que la pose de la table d'orientation aura lieu le 24 juin et sera inaugurée le 7 juillet.
- Le recensement de la population aura lieu en janvier 2024. Le conseil devra désigner un coordonnateur communal et 2 agents recenseurs.
- Commission des travaux le 19 juin à 19 h : point sur les travaux du bourg, du bassin d'orage et compte-rendu de l'Audit énergétique des logements sociaux.

Séance levée à 20h00